

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2026

Présents : Martial MILLET, Ela PATLA, Alain GRELIER, Marie-Claude ALASSEUR, Véronique GREMMEL, Pierre MESSAGER, Sarah DRILLAUD, Charlotte de CERTAINES.

Excusé(e)s : Marguerite FRELAND donne pouvoir à Sarah DRILLAUD, Bruno GRELIER donne pouvoir à Alain GRELIER, Nathalie FRELAND.

1) DESIGNATION D'UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame DRILLAUD Sarah est désignée secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2025

Monsieur le Maire fait lecture du précédent compte-rendu. Il est validé par l'ensemble des conseillers municipaux.

3) DELIBERATION SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE N°2026-02-13-01

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention entre la commune de FAYMOREAU et l'association des maires et des présidents des communautés de Vendée concernant la convention de prestation pour l'élaboration du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de proposer de passer une convention entre la commune et l'AMPCV pour bénéficier de l'accompagnement de celle-ci. Le coût de la prestation s'élève à 1400.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité les termes de la convention de prestation entre la commune et l'Association des Maires et des Présidents des Communautés de Vendée et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et tous documents en relation avec ce dossier.

4) DELIBERATION CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A LA PASSATION DES MARCHES D'ASSURANCE N°2026-02-13-02

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de groupement de commandes pour la mission d'assistance à la passation des marchés d'assurance.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Le Maire de la commune de XANTON-CHASSENON, Claudy RENAULT a sollicité toutes les communes qui voudraient s'associer pour réduire les coûts de cette assurance. Quelques communes ont répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la mission d'assistance à la passation des marchés d'assurance.

5) DELIBERATION REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS DES AGENTS COMMUNAUX N°2026-02-13-03

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la prise en charge des frais de transport, de repas et d'hébergement liés aux déplacements professionnels est de droit pour les agents publics. Sous réserve du respect des conditions réglementaires en vigueur et après autorisation de l'autorité territoriale, cette indemnisation s'applique dès lors que les dépenses sont engagées conformément aux règles applicables. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour le remboursement des frais de repas des agents communaux.

6) DEVIS VITRINE TRESOR

a) Déplacement : 2040.00 €

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le coût, après négociation, du déplacement de la vitrine par l'entreprise LCC est de 2040.00 €, ceci est nécessaire pour la réfection de la dalle béton cassée lors de la première mise en place.

La chape de béton sera réalisée par l'agent communal Thierry FRELAND.

b) Estrade bois : 738.00 €

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le coût du coffre en chêne pour habillage du pied de la vitrine devisé par l'entreprise GRELLIER Menuiserie de SAINT HILAIRE DES LOGES est de 738.00 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de cette fourniture pour la somme de 738.00 €.

7) AMENAGEMENT SENTIER DE LA MINE CORON DES BAS DE SOIE-RUE DE LA GARE : DEVIS-REUNIONS RIVERAINS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise SARL REGNER Paysage qui s'élève à 7027.86 € et celui de l'entreprise CHARRIER NC Travaux Publics qui s'élève à 2917.20 € concernant l'aménagement du sentier de la mine Coron des Bas de soie-Rue de la Gare.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion sera prévue pour les personnes résidents dans cette rue.

8) BATIMENTS COMMUNAUX HOTEL DES MINES ET DIGUE

a) Hôtel des Mines

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude proposée par la Chambre de Commerce sur l'Hôtel des Mines.

Il en résulte qu'afin que le restaurant Hôtel des Mines soit viable il faudrait recruter une personne ou un couple polyvalent : restauration, hôtellerie, salon de thé, traiteur, etc...

b) Digue

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal que le niveau de la digue a monté à la vue des intempéries de ces jours.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec le Syndicat Mixte est prévue.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Daniel AIME a quitté la présidence de l'association des Pêcheurs à la Ligne après de longues années et cède la place à Monsieur Jean-Michel AUBINEAU.

9) PONTON MUNICIPAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état du ponton de la commune sur la digue qui se dégrade.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal sur le devenir du ponton municipal : Que doit-on entreprendre ? doit-on le garder ? Ou trouver une personne qui voudrait s'en occuper ?

Le Conseil Municipal décide de prolonger la réflexion sur ce dossier.

10) TENUE DU BUREAU DE VOTE PLANNING ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET MARS 2026

Monsieur Le Maire demande à chaque conseiller municipal de s'inscrire sur le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2026.

Le tableau des permanences du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2026 est arrêté comme suit :

de 8h00 à 10h00	de 10 h 00 à 12 h 00	de 12h00 à 14h00	de 14h00 à 16h00	de 16H00 à 18H00
Nathalie FRELAND Charlotte de CERTAINES Ela PATLA	Sarah DRILLAUD Marie-Claude ALASSEUR Pierre-André MESSAGER	Martial MILLET Bruno GRELIER Dominique de LASTELLE	Alain GRELIER Véronique GREMMEL Pierre-André MESSAGER	Marguerite FRELAND Martial MILLET Sarah DRILLAUD

11) SUBVENTIONS « ECOLE » VOYAGE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'un courrier de l'école de Puy-de-Serre, il est demandé une participation de chaque commune pour le voyage scolaire de 6 enfants pour FAYMOREAU.

Monsieur Le Maire propose d'attribuer une subvention de 50.00 € par enfant pour 6 enfants soit 300.00 € à l'école de Puy-de Serre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité pour l'attribution de la subvention de 300.00 € pour les 6 enfants pour la participation pour le voyage scolaire à l'école de Puy-de Serre.

12) ADHESION AMR85

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'adhésion de la commune à l'Association des Maires Ruraux de la Vendée pour un montant de 110.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accordé à l'unanimité d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de la Vendée pour un montant de 110.00 €.

13) INFORMATIONS DIVERSES

a) Sondage canaux communication

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal sur le sondage communication effectué le jour des vœux. Il en résulte :

- Vous habitez la commune : 36 personnes ont répondu soit 17 % de la population
- Vous avez intramuros sur le téléphone : 28 personnes ont répondu soit 77 % des sondés
- Vous avez intra-muros sur votre ordinateur : 27 personnes ont répondu soit 75 % des sondés
- Vous lisez l'Écho de Faymoreau : 36 personnes ont répondu soit 100 % des sondés.

b) Spectacle « le pacte des Gueules Noires »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du spectacle et que Monsieur Ela PATLA a délégué le dossier aux Associations, l'Étendards géré par Monsieur Rémi BARBERY et Art Musical géré par Monsieur Jacques RAVELEAU DUPARC.

c) Pont de Fleuriau

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il faut acheter des nouveaux panneaux signalétiques pour la route du Pont de Fleuriau, en vue d'essayer de limiter l'accès des poids-lourds au pont.

Il reste également quelques numéros de maison à acheter dans le dossier « Adressage ». Le coût est d'environ 400.00 € pour l'ensemble. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour l'achat de ces éléments.

e) Garderie

Madame Véronique GREMMEL demande au Conseil Municipal d'envisager une modification de l'accès à l'école par la mise en place d'un visiophone et d'une gâchette électrique ; ceci afin de sécuriser les enfants lors de l'arrivée des parents au portail, l'agent communal de la garderie n'aurait plus besoin de sortir pour ouvrir le portail lorsqu'il y a encore des enfants dans la garderie et qu'il reste donc quelques instants sans surveillance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité pour l'achat du visiophone et de la gâchette électrique pour le portail de l'école.

Fin de séance : 21 H 00

La Secrétaire,
Sarah DRILLAUD



Le Maire,
Martial MILLET

